

Association Le vent tourne sur Jouhet
Association Anima'Jouhet

Monsieur le Préfet de la Vienne
7 Place Aristide Briand
86000 POITIERS

à Jouhet le 19 mars 2022

Monsieur le Préfet,

Notre collectif, guidé par la population, souhaite vous exprimer son ressenti vis-à-vis du projet de parc éolien annoncé sur la Commune de JOUHET.

L'Etat encourage l'installation de machines éoliennes afin de diversifier les sources de production d'énergie renouvelable, en prenant garde toutefois à la préservation des sites remarquables et à la qualité de vie des citoyens. [...] *La France, qui a ratifié la Convention européenne du paysage, veille à ce que le développement de l'éolien terrestre se réalise en adéquation avec la préservation de la qualité de la diversité de nos paysages ordinaires, qui constituent une richesse nationale.* [...] (extrait du site du Ministère de la Transition Ecologique).

Selon ces prérequis, nos deux associations souhaitent vous rappeler que le développement économique de notre Territoire ne peut que s'appuyer largement sur la mise en valeur de nos richesses paysagères et patrimoniales, avec l'objectif d'attirer de nouveaux habitants et de nombreux touristes. La puissance publique l'a bien compris puisqu'elle a classé en 2006 la partie de la vallée de la Gartempe située dans les communes de Pindray et de Jouhet.

Sur ces aspects, il convient de noter qu'en raison de la pandémie, de nombreux urbains de grandes métropoles redécouvrent la qualité de vie des territoires ruraux et, profitant des outils numériques et/ou du contexte pour changer d'activités professionnelles, s'installent dans les campagnes.

Nous vous rappelons les richesses paysagères et patrimoniales à prendre en compte et à préserver autour de la Commune de JOUHET sur la Vallée de la Gartempe ou à proximité :

- Abbaye de Saint-Savin-sur-Gartempe inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- Château de Prunier -Commune de Pindray- inscrit aux Monuments Historiques depuis 1973
- Chapelle funéraire Sainte-Catherine -Commune de Jouhet- classée aux Monuments Historiques depuis 1908
- Sur la commune de à Montmorillon : le Vieux Palais, le vieux Pont et le Brouard, l'église Notre-Dame, la Maison-Dieu, l'Octogone, la Chapelle Saint-Laurent, la Crypte Sainte-Catherine, l'église Saint-Martial, l'hôtel de Ladmiraault, et des demeures privées remarquables inscrites à l'inventaire des sites.
- Les sites exceptionnels et classés de la Commune de Lathus-Saint-Rémy,
- Le GR 48 voie secondaire des chemins de Saint-Jacques de Compostelle (qui passe par Saint-Savin, Jouhet, Pindray, Montmorillon,...),
- Abbaye de Villesalem -prieuré et bâtiment conventuel classés aux Monuments Historiques en 1914 et 1995- Commune de Journet,
- Domaine de Ry-Chazerat à Journet de l'Académie des Sciences avec son patrimoine exceptionnel.

Par ailleurs, la Ville de Montmorillon et le territoire attendent avec impatience la concrétisation du projet ROBUCHON, opportunité économique importante pour notre Territoire Vienne et Gartempe, qui ne manquerait pas d'être remis en cause par une co-visibilité avec des machines éoliennes comme d'ailleurs d'autres projets qui pourraient être intéressés par une installation à Montmorillon.

Nous souhaitons rappeler que, dans le passé, plusieurs projets ont été déjà refusés : à la fin des années 2000, la préfecture a refusé la ZDE prévue sur les communes de Montmorillon/Jouhet/Journet et plus récemment en 2019, la préfecture a refusé l'instruction d'un dossier concernant le même territoire, refus confirmé par le tribunal administratif de Poitiers le 16 mars 2019. Enfin, le 28 février 2022, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a refusé un projet d'éoliennes à Liglet du fait de la proximité de l'abbaye de Saint-Savin et il est à noter que le projet de Jouhet est lui-même plus proche de cette abbaye.

Ces éléments militent pour un refus de tout nouveau projet éolien dans la Vallée de la Gartempe, d'autant plus que l'objectif 2040 de production en énergie renouvelable sur le territoire de la CCVG est déjà atteint à ce jour. Cet état de fait prouve que notre Territoire a été conscient des besoins en énergie renouvelable et a participé à la contribution collective dans l'intérêt général. De plus, les élus de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) ont délibéré favorablement pour un moratoire laissant ainsi le temps d'élaborer un Plan Paysage dans lequel seront déterminées les zones du territoire aptes à recevoir des installations de grande hauteur. Pour autant, il serait juste que chaque Territoire contribue à l'effort collectif.

Enfin, nous avons appris, avec une grande satisfaction, que vos services ont commencé une étude pour le classement de la Vallée de la Gartempe dans le département de la Vienne. Nous saluons votre décision qui prouve que vous avez à cœur de protéger cette remarquable vallée qui est, de plus, celle de l'une des dernières rivières sauvages de France. Autoriser l'implantation de parcs éoliens irait, selon nous, à l'encontre de cette étude de classement.

La Gartempe mérite un classement de la totalité de sa vallée. Aussi, nous souhaiterions que vos homologues des départements de la Creuse, de la Haute-Vienne, de l'Indre et de l'Indre et Loire réalisent la même démarche. En attendant le plan paysage et le classement, les habitants de la Vallée de la Gartempe vous seraient très reconnaissants de protéger cette vallée en définissant un corridor paysager, exempt de toutes éoliennes, sur une largeur de 15 kilomètres sur chaque rive de la rivière. De nombreuses associations et de nombreux élus, mandatés par la population, ont envie de mettre en valeur ce bien commun qu'est cette Vallée et, dans le même temps, de développer ses intérêts économiques avec le tourisme, seul axe de croissance de nos territoires.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre lettre et comptons sur une décision forte de votre part,

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée,

Le Président de l'association le vent tourne sur Jouhet
Jean-Luc DUQUESNE

La Présidente de l'association Anima'Jouhet
Annie BRUGIER THOREAU

Annexe :

Voix d'élus (maires de Montmorillon, Saint-Savin, Lathus-Saint-Rémy, Pindray (...), M. de Russé Président délégué du Conseil Départemental et président de l'EPCC Abbaye de Saint-Savin, M. Jarrassier Président de la Communauté de Communes, M. Jean-Michel Clément Député, M. Yves Bouloux Sénateur) qui s'élèvent contre un projet éolien à JOUHET, extraits de presse :

Antoine SELOSSE Maire de LATHUS-SAINT-REMY :

Rassemblement des élus contre le projet de parc éolien à LATHUS-SAINT-REMY le 21 juin 2021 (...) « *La présence des élus montre qu'il y a une montée en puissance des élus mécontents à qui les éoliennes posent problème. C'est du débordement d'éoliens. Cela permet de passer un message au Gouvernement* » (...).
NR du 22 juin 2021

Des maires sur le pont contre les éoliennes de JOUHET le 1er décembre 2021 (...) « *Ces éoliennes seraient à proximité de l'Abbaye de Saint-Savin, il ne faut pas perdre le classement UNESCO. Il faut garder la vallée dans son état sauvage. Cette vallée est un bien commun, ce projet d'éoliennes est un scandale* » (...).
NR du 2 décembre 2021

Hugues MAILLET Maire de SAINT-SAVIN-SUR-GARTEMPE :

Des maires sur le pont contre les éoliennes de JOUHET le 1er décembre 2021. (...) *Hugues Maillet acquiesce aux propos de M. le maire de LATHUS-SAINT-REMY (cf. ci-dessus), il rappelle le moratoire de 18 mois voté par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe en juillet 2021 et la décision du Tribunal de rejeter la demande de retrait et du dépôt en référé de la Préfecture « Pour nous, cela veut dire que notre moratoire n'est plus illégal, on devient légitime » (...).*
NR du 2 décembre 2021

Hugues MAILLET Maire de SAINT-SAVIN-SUR-GARTEMPE, Bernard BLANCHET Maire de Montmorillon, Antoine SELOSSE Maire de LATHUS-SAINT-REMY

« *Un corridor paysager coter les éoliennes de la Gartempe* »
NR du 2 mars 2022

Michel JARRASSIER Maire d'USSON-DU-POITOU et Président de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Rassemblement des élus contre le projet de parc éolien à LATHUS-SAINT-REMY le 21 juin 2021 (...) « *La multiplication des parcs sur une seule partie du territoire pose problème ; on a deux vallées, celle de la Gartempe et de la Vienne, qu'on aimerait préserver. Nous pensons avoir déjà contribué à l'effort collectif ; il est temps de se poser et de savoir ce qu'on veut collectivement. Il y a une dizaine d'années, il existait des zones de développement de l'éolien qui me semblaient pertinentes...* »
Michel Jarrassier élargit le débat à « d'autres énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque. A nous d'être innovants là-dessus, tout en baissant les consommations » (...).
Le 7 info 21 juin 2021